

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 Juillet 2017

N° 8 - 2017

ORDRE DU JOUR

1.LECTON D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2.APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 13 AVRIL 2017	3
3.CRÉATION DU POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	3
4.COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE.....	4
4.1 SUIVI DU DOSSIER PACTE FINANCIER ET FISCAL	4
4.2 COMPETENCE ACCOMPAGNEMENT DANS LES BUS SCOLAIRES DES ENFANTS DE MONS DE SIX ANS	4
5.COMMISSION COMMUNALE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	4
5.1 MAIRIE : REFECTION SALLE DE REUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE	4
5.2 EGLISE : REFECTION TOITURE	4
6.MOBILIER	4
6.1 RECUPERATION DE MOBILIER	4
6.2 RECENSEMENT DES BESOINS	4
7.URBANISME : CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN	5
8.SDEHG : ÉCLAIRAGE PUBLIC - MISE EN PLACE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES AUX LIEUX-DITS « PILOT » ET « TURON »	5, 6
9.SIAHL : MODIFICATION DES STATUTS.....	6
10.SIECT	6
10.1 EXTENSION DU RESEAU D'EAU AU LIEU-DIT TOURNÉ	6
10.2 BORNES INCENDIES	6
11.DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE AU LIEU-DIT « SOUS LE CANAL »	7
12.VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	7
13.INSEE : ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNÉE 2018.....	7
14.MONUMENT AUX MORTS - PLAQUE COMMÉMORATIVE « ESPACE DU SOUVENIR »	7
15.BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : DÉCISION MODIFICATIVE.....	8
16.FESTIVITÉS	8
16.1 AGVA	7
16.2 FETE LOCALE	7
17.GESTION NUMÉRIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE	8
18.CDG 31 – AVENANT A LA CONVENTION DE MÉDECINE PREVENTIVE.....	8
19.COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS.....	9
20.QUESTIONS DIVERSES	10,10

Séance du 06 Juillet 2017

L'an deux mille dix sept et le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: BARBEY Flavien, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, GATINET Emmanuelle, HUGOU Nicole, MUL Cécile, PEREZ Annie, VAN MASTRIGT Pierre.

Absents: CONDIS Arnaud, COUMES Frédérique, DURAND Eric, PLAINDOUX Didier, RESTES Philippe, VARACHAT Jean-Noël.

Procurations : RESTES Philippe à DEDIEU Alain, VARACHAT Jean-Noël à VAN MASTRIGT Pierre.

1.ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. M. DAUTA Alain est élu à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2.APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 13 AVRIL 2017

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 5 et 13 Avril 2017 ne donnent lieu à aucune observation et sont approuvés à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : « avenant médecine préventive » et « rythmes scolaires ».

La séance continuant,

3.CRÉATION DU POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

N° 031 229 17 DEL 0043

VU les conditions d'avancement de grades et son rapport de présentation,
VU la saisine du CDG 31 et l'avis favorable de la CAP en date du 20/02/2017,
VU le besoin de service,

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des présents :

DÉCIDE

- la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires.
- de prévoir au budget communal les crédits nécessaires à la création de cet emploi permanent.
- d'autoriser M. le Maire à procéder le moment venu à la nomination à ce poste.
- de modifier en ce sens le tableau des emplois de la collectivité.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

La séance continuant,

4.COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

4.1 SUIVI DU DOSSIER « PACTE FINANCIER ET FISCAL »

Les Maires des communes n'ayant pas approuvé le Pacte Financier et Fiscal (au nombre de cinq issues de l'ancienne CCLT et une de la Communauté de Communes de CAZERES) ont été reçues par M. le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne le 15.06.2017. Ce positionnement n'a pas été bien accepté par le Conseil Communautaire indique M. le Maire : il a été assimilé à un « manque de solidarité » et a été acté. Par conséquent la délibération par laquelle nous avons décidé de réétudier en 2018 et sous réserve des finances communales un lissage sur trois ans du complément de la dotation de compensation ne s'appliquera pas. La commission des finances de cet EPI, qui s'était déjà penchée sur la possibilité d'interagir sur le PIC, vient de concrétiser cette action, comme le prévoit la loi dans pareil cas. . M. le Maire tient à indiquer que cela ne remet pas en cause les transferts de compétences déjà effectués.

4.2 COMPÉTENCE « ACCOMPAGNEMENT DANS LES BUS SCOLAIRES DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS »

La compétence « Accompagnement dans les bus scolaires des enfants de moins de 6 ans » a donné lieu à une réunion le 14.06.2017. Seules les communes de l'ancienne CCLT géraient le transport scolaire et la Communauté de Communes Coeur de Garonne nous redonne cette compétence. La compensation financière correspondante va nous être restituée. L'accompagnateur déjà présent sur un de nos circuits, fera l'objet d'une mise à disposition du 01.01.2018 au 30.09.2018 ; après quoi il nous appartiendra de recruter et de gérer nous même ce poste de contractuel. En conséquence, l'organisation du personnel communal titulaire est susceptible d'être modifiée en cas d'absence de l'accompagnateur.

La séance continuant,

5.COMMISSION COMMUNALE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

5.1 MAIRIE : RÉFECTION SALLE DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Réunie le 22.05.2017, la commission communale a examiné les devis de réfection de la salle de réunion du rez-de-chaussée. Après étude, un devis a été écarté car non soumis à TVA (auto-entrepreneur exonéré de TVA), nous privant du FCTVA à récupérer sur ces futurs travaux. La recherche de nouveaux artisans est en cours.

5.2 EGLISE : RÉFECTION TOITURE

L'absence de mise en concurrence des entreprises pour l'estimation de ces travaux est soulignée par M. BARBEY Flavien. Sur ce, le Conseil Municipal invite M. le Maire à entreprendre des démarches visant à consulter d'autres artisans.

6.MOBILIER

6.1 RÉCUPÉRATION DE MOBILIER

Jean-Noël VARACHAT a fait bénéficier la commune d'une donation de chaises et tables scolaires et s'en voit remercier par le Conseil Municipal.

6.2 RECENSEMENT DES BESOINS

Il sera procédé à un inventaire du mobilier pour évaluer les besoins dans les différentes salles de réunions.

La séance continuant,

7.URBANISME : CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN

N° 031 229 17 DEL 0044

VU l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de l'État ne réalisent plus d'autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus,

CONSIDERANT que la commune, concernée par ces nouvelles dispositions, a conventionné avec l'État afin que les services de la DDT CARBONNE poursuivent l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'année 2017,

CONSIDERANT que les effets de la convention établie le 13/09/2016 avec la DDT CARBONNE prendront fin le 31/12/2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE** de confier l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme aux services d'un syndicat mixte et cela à compter du 01/01/2018.
- DECIDE** pour ce faire de conventionner avec le POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2020.
- AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.
- S'ENGAGE** à budgétiser et à supporter les dépenses afférentes à la facturation des actes instruits selon les dispositions financières énoncées à l'article 11 de la convention précitée.

La séance continuant,

8.SDEHG : ÉCLAIRAGE PUBLIC - MISE EN PLACE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES AUX LIEUX-DITS « PILOT » ET « TURON »

N° 031 229 17 DEL 0045

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 1^{er} mars dernier concernant la mise en place d'horloges astronomiques dans les commandes d'éclairage public P14 « PILOT » et P20 « TURON », le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Mise en place d'horloges astronomiques radio pilotées 2 canaux dans les commandes d'éclairage public P14 « PILOT » et P20 « TURON », en remplacement des cellules photopiles existantes déposées.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG , la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪TVA (récupérée par le SDEHG)	177 €
▪Part SDEHG	656 €
▪ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	294 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le projet présenté

-**S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

La séance continuant,

9.SIAHL : MODIFICATION DES STATUTS

N° 031 229 17 DEL 0046

VU les statuts du SIAH de la Louge en vigueur,

VU la délibération du comité syndical du SIAH de la Louge du 23 Mai 2017 approuvant modification de ses statuts,

VU l'article L 5212-20 et L5211-17 du CGCT,

CONSIDÉRANT que, conformément à ces articles, les membres du SIAHL doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

ENTENDU l'exposé du maire et après lecture de la délibération du Comité Syndical du SIAH et des futurs statuts,

Le conseil municipal, après Délibération :

ARTICLE 1 : Approuve les modifications statutaires telle que proposées par délibération syndicale du SIAH de la Louge du 23 Mai 2017 et les statuts correspondants ci-annexés.

ARTICLE 2 : Rappelle que la commune adhère à la compétence obligatoire « Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau : sur le bassin versant de la Louge et de la Nère.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Madame La Sous-Préfète pour contrôle de légalité.

La séance continuant,

10.SIECT

10.1EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AU LIEU-DIT « TOURNÉ »

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la desserte en eau d'un terrain situé au lieu-dit « Tourné », a nécessité une rencontre avec les services techniques du SIECT, la mairie et ce propriétaire foncier. Une divergence a pu être constatée entre les plans du réseau du syndicat et ceux annexés à la carte communale ayant servis de référence pour l'instruction du Permis de Construire, d'où le linéaire contesté par la mairie et le pétitionnaire.

Après étude de faisabilité, le compromis suivant a été avancé : le SIECT s'engage à supporter la mise en œuvre de cette extension de réseau dans la mesure où la commune prend en charge le coût des fournitures estimées à 607.22 €. De son côté, le propriétaire du terrain s'acquitterait du coût du raccordement au réseau.

10.2BORNES INCENDIE

N° 031 229 17 DEL 0047

Le SIECT réalise en ce moment même sur la commune des travaux sur le réseaux d'adduction d'eau et a noté que deux bornes incendies étaient défectueuses au lieu-dit Barrau. Le syndicat a pris l'initiative de demander un devis à la Sté MTP. Son montant est de 2 351.76 € TTC pour la fourniture de ces deux poteaux incendie qu'il conviendrait de remplacer.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la décision de remplacer les deux poteaux incendie.
- **AUTORISE** le Maire à passer commande de cette fourniture.
- **S'ENGAGE** à supporter cette dépense sur le budget communal 2017.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de solliciter une subvention à cet effet auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La séance continuant,

11. DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE AU LIEU-DIT « SOUS LE CANAL »

Un acquéreur potentiel du terrain sis lieu-dit « sous le canal », s'est rapproché de la mairie. Cette personne demande si la commune accepterait de lui vendre une bande de terrain communal lui permettant de créer une sortie sur la RD 7 et non sur la RD 626. Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette vente. Toutefois, il semble important de conserver l'usage du fossé qui longe cette bande de terrain en vérifiant que cela n'occasionne pas de gêne pour le voisinage. Cet avis consultatif donnera lieu à un examen plus détaillé si la demande est maintenue.

La séance continuant,

12.VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Une récente vérification de nos dispositifs de lutte contre l'incendie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) montre une carence susceptible de nuire à l'efficacité des services de secours. La lecture des anomalies faite, il est relevé que le principal défaut est le débit insuffisant, défaut qui sera corrigé par les travaux de réfection du réseau par le SIECT. Les autres anomalies étant mineures (peinture, chaînettes manquantes ou cassées) leur correction n'appelle pas un traitement immédiat mais sont prises en compte.

La séance continuant,

13.INSEE : ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNÉE 2018

N° 031 229 17 DEL 0048

Rapporteur : M. Alain DAUTA

Le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Une première réunion s'est tenue à cet effet le 19 juin 2017 à la Sous-Préfecture de MURET. L'INSEE nous demande dès à présent de prévoir son organisation. Cet exposé entendu et pour ce faire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne :

- Coordonnateur titulaire : Alain DAUTA, Conseiller Municipal
- Coordonnateurs suppléants : Chantal DEU et Daniel SAURRAT, employés communaux.

Ces fonctions, qui ne donneront lieu à aucune rémunération, feront parallèlement l'objet d'un arrêté municipal.

La séance continuant,

Le Conseil Municipal donne son accord pour que les deux personnes ayant déjà exercé la fonction d'agent recenseur en 2012 sur la commune soient consultées en priorité pour le recensement de 2018. Il leur sera indiqué notamment que désormais les foyers ont la possibilité de répondre via le site internet de l'INSEE et que ce mode de consultation a permis à certaines communes d'obtenir des taux de 100% de réponses .

M. le Maire signale que la mise à disposition du véhicule communal aux agents recenseurs est possible, après renseignements pris auprès de notre assurance. Dans ce cas les personnes qui en feraient utilisation ne percevraient pas d'indemnité kilométrique.

La séance continuant,

14.MONUMENT AUX MORTS - PLAQUE COMMÉMORATIVE « ESPACE DU SOUVENIR »

N° 031 229 17 DEL 0049

M. le Maire rappelle que sur une suggestion de la FNACA Délégation Haute-Garonne, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la pose d'une plaque commémorative au monument aux morts, libellée « Espace du Souvenir » en mémoire de l'ensemble des grandes guerres et conflits. Sa réalisation a été confiée à Messieurs MEDOUS, Marbriers à Castelnau-Picampeau. Cette dépense, prévue lors de l'élaboration du budget, s'élève à 552 € TTC.

Le dévoilement de cette plaque est fixée au dimanche de la fête locale, c'est-à-dire le 16 Juillet 2017 à 11H45 en présence d'une délégation de la FNACA section du Volvestre, d'anciens combattants et de porte-drapeaux. La population, les associations communales y seront conviées par la municipalité.

La séance continuant,

15. BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : DÉCISION MODIFICATIVE

N° 031 229 17 DEL 0050

La Trésorerie du Volvestre nous demande d'affiner la reprise de l'excédent d'investissement 2016 figurant au BP 2017 pour un montant arrondi à 1912 € et non 1 911 €. Pour ce faire, le Conseil Municipal décide d'augmenter d'un euro la masse budgétaire de la section d'investissement comme suit :

. Art R 001	+ 1 €
. Art D 1641	+ 1 €

La séance continuant,

16. FESTIVITÉS

16.1 AGVA

L'AGVA organisera le vendredi 14 juillet sa traditionnelle exposition de véhicules anciens, une bourse d'échange ainsi qu'un vide-greniers.

16.2 FÊTE LOCALE

Le programme de la fête locale des 14-15 et 16 Juillet est communiqué. A l'initiative du nouveau bureau du Comité des Fêtes, l'emplacement du podium sera positionné aux abords de la salle des fêtes et non sur la place de la mairie.

La séance continuant,

17. GESTION NUMÉRIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Cécile MUL

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a lancé une consultation dans une perspective d'harmonisation de la gestion numérique de la cantine scolaire et des accueils périscolaires sur le territoire. Un achat groupé permettrait aux communes qui ne sont pas dotées d'un tel logiciel d'informatiser ces services et de bénéficier d'une remise commerciale. Au titre de sa fonction de Présidente « Enfance-Jeunesse », Cécile MUL coordonne cette consultation entre les communes et les prestataires. Nos agents communaux en charge de la gestion de la cantine scolaire (régisseur de recettes et secrétaire de mairie) ont déjà pris part à une première réunion d'information et de présentation du logiciel Berger Levraut.

La séance continuant,

18. CDG 31 – AVENANT A LA CONVENTION DE MÉDECINE PREVENTIVE

N° 031 229 17 DEL 0051

Pouvoir est donné à M. le Maire de signer l'avenant à la convention médecine préventive adressée par le CDG31 ayant pour objet l'intégration d'une nouvelle organisation de l'équipe pluridisciplinaire constituant ce service. Les autres termes de la convention et les modalités financières d'adhésion demeurent inchangés.

La séance continuant,

19.COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

19.1 SIECT

Rapporteur : Alain DAUTA

Profitant de l'opportunité d'une réunion programmée par le SIECT, Alain DAUTA indique avoir saisi la Présidente du dit syndicat pour évoquer une nouvelle fois notre problème qualitatif d'eau et lui réitérer le fort mécontentement des abonnés. Il lui a suggéré de faire procéder systématiquement à une purge du réseau impacté par les travaux. Des photographies témoignant des salissures évoquées, fournies par des administrés, ont été produites. Pour le SIECT, elles résultent des travaux en cours et un rétablissement de la situation devrait intervenir dès la fin du chantier.

19.2 ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : M. le Maire

La Communauté de Communes Coeur de Garonne de Garonne a instauré, comme le permet la loi, une redevance pour la collecte des bacs ordures ménagères des professionnels au nombre d'environ 80 sur le territoire. Le Savès et le Volvestre fonctionnent déjà ainsi. Les bacs qui jusqu'ici étaient maintenus en extérieur ne devront être sortis que le jour de la collecte. Ainsi, ils ne seront plus assimilés à des points de regroupement par les particuliers, et les professionnels seront facturés selon leurs apports.

19.3 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Il a été acté le transfert des zones d'activités et des terrains de sport dits « actifs » vers la Communauté de Communes Coeur de Garonne. Décision a également été prise de créer un poste de Directeur Financier au sein de cet EPCI.

19.4 CONSEIL D'ÉCOLE

Rapporteur : Emmanuelle GATINET

Le Conseil d'École s'est tenu le 20.06.2017. Le départ à la retraite en juillet 2018 de M. André CLUZET et de MME Claudine CARAYON de l'équipe enseignante y ont été annoncés. Ont été développés les points suivants : les effectifs à la rentrée de septembre prochain (soit 110 élèves et leur répartition par classe), les projets d'école (poursuite de la lecture des fictions, sorties pédagogiques, classe bleue en juin 2018), les comptes de la coopérative scolaire, les crédits municipaux, les questions diverses dont :

- les rythmes scolaires évoqués par plusieurs parents qui demandent à être interrogés à ce sujet.
- Les locaux « CLAE et cantine scolaire » devenus exigus au regard des effectifs.

Une discussion s'engage sur ce dernier point par le Conseil Municipal. Avant d'envisager une opération d'agrandissement du CLAE, il paraît souhaitable de revoir l'agencement intérieur afin d'optimiser l'espace existant et éventuellement envisager des critères d'inscriptions.

19.5 BILAN PEDT

Rapporteur : Cécile MUL

Le rapport de présentation du PEDT de l'ancienne communauté de communes a été exposé le 28/06/2017 au Comité de Pilotage. Ce PEDT avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé en 2014, dont les effets prendront fin au terme de la scolarité 2016/2017. Au cours de ce bilan d'évaluation, les actions menées sur site (TAP notamment) et celles projetées y ont été développées.

La séance continuant,

20. QUESTIONS DIVERSES

20.1 REQUÊTE DE M. RADOSEVIC

M. RADOSEVIC souhaite savoir si la modification des rythmes scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours est prévue. Ce questionnement fait suite à l'annonce gouvernementale de laisser aux communes le libre choix de définir les rythmes scolaires sur son territoire. Cécile MUL tient à préciser que cela nécessite la validation du DASEN et de la Direction des Transports Scolaire. Après discussion, le Conseil Municipal indique qu'il n'est pas envisageable de modifier quoi que ce soit pour la rentrée de septembre 2017, le décret étant en application que depuis le 29.06.2017. Les délais sont bien trop courts pour mener une réflexion dans de bonnes conditions. Cette question pourra être éventuellement étudiée dans le courant de l'année 2017-2018.

20.2 TERRAIN DE PÉTANQUE

M. le Maire fait part de l'initiative de Messieurs BERGER Gaëtan et COMBRET Eric, lesquels avec son accord, ont rénové gracieusement le terrain de pétanque. Une utilisation hebdomadaire a été fixée au vendredi soir. Le Conseil Municipal décide de la pose d'un panneau y interdisant le stationnement.

20.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL - TRANSPORT 3^{ÈME} AGE

Rapporteur : Nicole HUGOU

La dissolution de ce syndicat a été actée en assemblée générale du SITPA. Décision a été prise également de ne pas facturer aux communes la cotisation 2017.

20.4 BUREAU DE VOTE

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2018 le bureau de vote dans les locaux de la cantine scolaire.

20.5 SUIVI DOSSIER CLIS CARBONNE

La Mairie de CARBONNE nous confirme, qu'après renseignements pris auprès du Directeur de CLIS, les deux enfants pris en compte dans le calcul des frais de fonctionnement de cette structure, ne font pas l'objet d'une garde alternée. Par conséquent notre participation communale sera telle que prévue, soit 1 704 €.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 23H15.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 06/07/2017

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AGVA	
Association Gratoise de Véhicules Anciens	7
ATSEM	
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	2, 3

B

BP	
Budget Primitif	7

C

CAP	
Certificat d'Aptitude Professionnelle	3
CCLT	
Communauté de Communes de la Louge et du Touch	4
CDG31	
Centre de Gestion de la Haute-Garonne	8
CGCT	
Code Général des Collectivités Locales	6
CLAE	
Centre de Loisirs Associé à l'Ecole	9
CLIS	
Classe d'Intégration Scolaire	9

D

DDT	
Direction Départementale des Territoires	5

E

EPCI	
Établissement Public à Coopération Intercommunale	9

F

FCTVA	
Fonds de Compensation TVA	4

M

MJC	
Maison de la Jeunesse et de la Culture	8

P

PEDT	
Projet Educatif Territorial	9
PIC	
Projet d'Intérêt Collectif	9

R

RD	
Route Départementale	7

S

SDEHG	
Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne	2, 5, 6
SDIS	
Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	7
SIAHL	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge	2, 6
SIECT	
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch	2, 6, 8, 9

T

TAP	
Temps d'Activités Périscolaires	9

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 6 Juillet 2017

N° d'ordre	Objet
031 229 2017 DEL 0043	Création du poste ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe
031 229 2017 DEL 0044	Urbanisme : convention d'instruction des actes d'urbanisme avec le Pays du Sud Toulousain
031 229 2017 DEL 0045	SDEHG : Éclairage Public – Mise en place d'horloges astronomiques aux lieux-dits « Pilot » et « Turon ».
031 229 2017 DEL 0046	SIAHL : Modification des statuts
031 229 2017 DEL 0047	SIECT : Bornes Incendies
031 229 2017 DEL 0048	INSEE : Organisation du recensement de la population pour l'année 2018
031 229 2017 DEL 0049	Monument aux morts – plaque commémorative « Espace du Souvenir »
031 229 2017 DEL 0050	Budget Photovoltaïque : DM n° 1
031 229 2017 DEL 0051	CDG31- Avenant à la convention de médecine préventive

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud	absent	PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	absent
DAUTA Alain		RESTES Philippe	Procuration à DEDIEU Alain
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	Procuration à VAN MASTRIGT Pierre
GATINET Emmanuelle			